



Direction Générale
CT/MT

N°2025-064

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 10 FEV. 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA DELIBERATION
DU 1^{er} FEVRIER 2024

**OBJET : Contrat n°C2025/003 relatif aux vérifications périodiques des équipements de levage
Modification de la décision 2025-060 du 05 février 2025**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle le Maire a reçu délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT l'obligation pour la ville de faire appel aux services d'une entreprise extérieure pour effectuer les vérifications périodiques des équipements de levage,

CONSIDERANT la proposition de l'entreprise BUREAU VERITAS EXPLOITATION, domiciliée 3 rue des Cyclades - 95800 CERGY,

DECIDE

Article 1 : De modifier l'article 1 comme suit :

D'accepter et de signer le contrat avec l'entreprise BUREAU VERITAS EXPLOITATION, domiciliée 3 rue des Cyclades à Cergy (95800) pour un montant annuel de 705.15 € HT, soit un montant total sur la durée totale du marché (4 ans) de 2 820.60 € HT.

Article 4 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable Assignataire des Paiement de Montmorency

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 10 FEV. 2025

Mis en ligne et/ou notifié le :

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 10 FEV. 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250210-C2025003-CC
Date de réception préfecture : 10/02/2025